

**Département de l'Essonne**

**Arrondissement de  
Palaiseau**

**Canton d'ARPAJON**

**Commune de**

*BRUYERES LE CHATEL*

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**Liberté – Egalité – Fraternité**

## **COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2016**

L'an deux mil seize le vingt trois mars à 20 h 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mars 2016, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M.Thierry ROUYER, Maire.

Etaient présents : Christophe ADEL-PATIENT, François ALLERMOZ, Isabelle BARAVIAN, Martial BERTHENET, Jean-Louis CLOU, Jean DORET, Jeannine GATIN, Arnaud GIRARD, Huguette GIRARD, Sophie HUBERT-TIPHANGNE, Laurence LE BIDRE, Fabrice MARION, Virginie MARTINS-MELO, Arnaud MONTESINO, Annie-France NORMAND, Joël PEROT, Valérie PIQUE, Annie RANNOU, Thierry ROUYER. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Laurent FOURMOND par Mme LE BIDRE, Christophe PINET par M.GIRARD, Didier PREHU par M.PEROT.

Absente excusée : Amélia PEREIRA.

Mme LE BIDRE accepte les fonctions de Secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint M.Le Maire ouvre la séance à 20h05.

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2016 à l'unanimité.

### **INFORMATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES DÉCISIONS**

Décisions prises par le maire en vertu de la délibération n° DCM2014/12 du 03/04/2014, portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT :

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions :

- Décision n° D2016/06 du 25/01/2016 : Avenant n°1 au marché de construction du pôle éducatif Lot 1 Macro lot Socle et Enveloppe avec le groupement ARBONIS/SABARD. L'ensemble des modifications apportées engendrent, au final, une moins-value de 225,99 € HT, portant ainsi le montant du marché relatif au mot 1 Macro lot Socle et enveloppe de 4 252 750 €HT à 4 252 524,01 € HT soit 5 103 028.81 € TTC.

- Décision n° D2016/07 du 27/01/2016 : Contrat de prestation de service du Studio SAFRAN pour l'installation, le démontage, l'utilisation du matériel son et lumière ainsi que l'entretien du parc existant, pour une durée de 12 mois à partir du 01/01/2016, d'un montant unitaire de 3 560.52 € TTC.

- Décision n° D2016/08 du 01/02/2016 : Convention avec l'association Compagnie Neshikot, pour un spectacle intitulé « Appartement à louer », le 05/02/2016 pour 900 €.

- Décision n° D2016/09 du 01/02/2016 : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association La Voie des Livres pour une manifestation intitulée « Lecture à voix haute », le 22/03/2016 pour 500 €.

- Décision n° D2016/10 du 04/02/2016 : Contrat de maintenance pour le panneau lumineux avec EPL pour un montant annuel de 1 123,93 € TTC.

- Décision n° D2016/11 du 15/02/2016 : Contrat relatif à l'entretien du matériel incendie des bâtiments communaux, avec 2CF Sécurité, pour un montant annuel de 3 780 € TTC.

- Décision n° D2016/12 du 15/02/2016 : Contrat de vérification périodique des installations électriques des bâtiments MOULART, LALOYLAUX, et LA FERME, de BUREAU VERITAS, pour 3 ans renouvelable, d'un montant annuel de 3900€HT, soit 4 680 € TTC, pour l'année 2016, puis 3 100 € HT soit 3 720 € TTC pour les années 2017 et 2018.

- Décision n° D2016/13 du 01/03/2016 : Contrat de vérification annuelle des hydrants communaux, de la Compagnie des Eaux et de l'Ozone, pour un an, pour un montant annuel de 3 239 € HT.

- Décision n° D2016/14 du 14/03/2016 : Avenant n°1 au marché de construction du pôle éducatif Lot 1 Macro lot Socle et Enveloppe avec le groupement ARBONIS/SABARD. Les modifications apportées engendrent une moins-value de 1 358.20 € HT, portant ainsi le montant du marché relatif au Lot 12 Chauffage Ventilation Rafraichissement / Plomberie Sanitaire de 1 363 320.92 € HT à 1 361 962.72 € HT soit 1 634 355.26 € TTC.

- Décision n° D2016/15 du 15/03/2016 : Contrat de cession avec la Compagnie Le Petit Théâtre pour un spectacle intitulé « Chocolat littéraire », pour 432.55 € TTC.

## PERSONNEL

### 01 - N°DCM2016/13 Plan de formation 2016

- MET en œuvre le plan de formation 2016. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

## TRAVAUX

### 02 - N°DCM2016/14 Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire et de tout autre partenaire, pour la mise en accessibilité des trottoirs de la rue de la Libération

INSCRIT le programme de travaux de mise en accessibilité des trottoirs de la rue de la Libération, sur l'exercice 2016 pour un montant de 223 277.70 € HT, AUTORISE le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire et tout autre partenaire, au taux maximum. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

### 03 - N°DCM2016/15 Dotation de soutien à l'investissement des communes, créé par l'article 159 de la loi de finances pour 2016-Mise en conformité des branchements d'assainissement des bâtiments du Parc

- INSCRIT le programme de travaux de mise en conformité sur l'exercice 2016 pour un montant de 280 859.25 € HT,  
- APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses :	280 859.25 €
Subvention sollicitée au titre de la dotation de soutien	188 687.40 €
Subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie	36 000.00 €
Part communale	56 171.85 €

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

### 04 - N°DCM2016/16 Dotation de soutien à l'investissement des communes, créé par l'article 159 de la loi de finances pour 2016-Revitalisation du centre bourg avec la création d'une Maison des Services, regroupant un Pôle Médical, un Pôle Jeunesse, des salles associatives et une structure RAM

- INSCRIT le programme de travaux de revitalisation du centre bourg avec la création d'une Maison des Services, regroupant un Pôle Médical, un Pôle Jeunesse, des salles associatives et une structure RAM, pour 2016 pour un montant de 925 332€HT et APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses :	925 332.00 €
Subvention sollicitée au titre de la dotation de soutien :	740 265.60 €
Part communale :	185 066.40 €

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

## FINANCES

### 05 - N°DCM2016/17 Vote des subventions aux associations

- DIT que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement des subventions aux associations (liste ci-dessous) figureront au Budget Primitif 2016, chapitre 65 article 6574, pour un montant total de 37 500 €.

ASSOCIATIONS	MONTANT ATTRIBUÉ en €
Amicale DG	100.00
Anciens combattants	360.00
Ateliers de Bruyères	450.00
Bibliothèque Centre Documentaire (BCD)	2 000.00
Bibliothèque pédagogique	50.00
Cercle Généalogique	200.00
Comité des fêtes	7 500.00
Culture Sans Frontières	1 350.00
Ecole de musique	12 500.00
FC Trois vallées (FC3V)	2 000.00
FNACA	360.00
Gym Form' Détente	500.00
Judo Club de Bruyères	2 500.00
Les Fripouilles	450.00
Nous Refusons de Nous Taire !	270.00
Souffle	150.00
Tae Kwon Do	1 800.00
Tennis Club de Bruyères	1 900.00
Tourbillons	1 500.00
USEP Les Sources	250.00
USEP EM	250.00
Provision – réserve à projet	1 060.00
<b>TOTAL</b>	<b>37 500.00</b>

Adopté par 18 voix pour et 4 abstentions (M.ALLERMOZ, M.BERTHENET, Mme GIRARD, M.MONTESINO) par un scrutin public.

**06 - N°DCM2016/18 Frais de représentation du Maire**

- INSCRIT des crédits pour les frais de représentation du Maire au Budget Primitif 2016 pour un montant de 2 000€.  
Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

**07 - N°DCM2016/19 Compte de gestion 2015 – Budget principal M14**

- DECLARE que le compte de gestion 2015 de la commune, établi par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et PREND ACTE du compte de gestion M14 du receveur pour l'exercice 2015 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif M14 du Maire pour le même exercice. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

**08 - N°DCM2016/20 Compte administratif 2015 – Budget principal M14**

Le Conseil Municipal examine, par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre avec opération pour la section d'investissement le compte administratif de la commune, exercice 2015, établi par l'ordonnateur dont les résultats de clôture sont les suivants :

- Section d'investissement :	<b>2 017 062,93 €</b>
- Section de fonctionnement :	<b>740 240,48 €</b>
<b>un résultat global de clôture de :</b>	<b>2 757 303,41 €</b>

- ADOPTE le compte administratif M14 de l'exercice 2015 par chapitre pour la section de fonctionnement, et par chapitre avec opération pour la section d'investissement tel qu'il est annexé à la présente délibération.  
Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

**09 - N°DCM2016/21 Affectation du résultat 2015 - Budget principal M14**

- DECIDE de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement au compte 002 « Excédent antérieur reporté » soit la somme de 740 240,48 €. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

**10 - N°DCM2016/22 Vote des taux d'imposition 2016**

- FIXE les taux de la manière suivante :	Taxe d'Habitation :	12.50 %
	Taxe Foncier Bâti :	14.87 %
	Taxe Foncier Non Bâti :	49.79 %

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

**11 - N°DCM2016/23 Budget primitif 2016 - Budget principal M14**

- ADOPTE par chapitre pour la section de fonctionnement, et par chapitre avec opération pour la section d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2016, équilibré comme suit :

**Section de fonctionnement :****DEPENSES**

Chapitre	BP 2016
CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	810 722,00 €
CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL	1 202 060,00 €
CHAPITRE 022 – DEPENSES IMPREVUES	50 000,00 €
CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre entre section	50 000,00 €
CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	201 200,00 €
CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES	70 000,00 €
CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 800,00 €
<b>Virement à la section d'Investissement</b>	<b>655 170,81 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 041 952,81 €</b>

**RECETTES**

Chapitre	BP 2016
CHAPITRE 002 – EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	740 240,48 €
CHAPITRE 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	32 000,00 €
CHAPITRE 70 - PRODUITS DES SERVICES	337 300,00 €
CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES	1 114 940,33 €
CHAPITRE 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	792 772,00 €
CHAPITRE 75 - PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	22 700,00 €
CHAPITRE 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 041 952,81 €</b>

## **Section d'investissement :**

### **DEPENSES**

<b>Chapitre</b>	<b>BP 2016</b>
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	170 000,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	6 615,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 931 404,51 €
Opération 22 - Equipements sportifs	54 000,00 €
Opération 30 - Jardins Familiaux	4 100,00 €
Opération 33 - Groupe Scolaire	50 000,00 €
Opération 36 - Acquisition Lieudit "Le Parc"	447 400,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 663 519,51 €</b>
<b>RAR 2015</b>	<b>9 994 078,07 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2016</b>	<b>12 657 597,58 €</b>

### **RECETTES**

<b>Chapitre</b>	<b>BP 2016</b>
<b>Chapitre 001 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</b>	<b>2 017 062,93 €</b>
<b>Chapitre 021 - Virement section de fonctionnement</b>	<b>655 170,81 €</b>
Chapitre 040 - Opération d'ordre	120 000,00 €
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	520 500,00 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	753 960,60 €
Opération 33 - Groupe Scolaire	300 000,00 €
Opération 36 - Acquisition lieudit "Le Parc"	501 772,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 868 466,34 €</b>
<b>RAR 2015</b>	<b>7 789 131,24 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2016</b>	<b>12 657 597,58 €</b>

Adopté par 19 voix pour et 3 abstentions (M.BERTHENET, Mme GIRARD, M.MONTESINO) par un scrutin public.

### **SCOLAIRE ENFANCE JEUNESSE**

#### **12 - N°DCM2016/24 Règlement intérieur : Restauration scolaire, garderies périscolaires, NAP et Accueils de Loisirs**

- APPROUVE le Règlement intérieur : Restauration scolaire, garderies périscolaires, Nouvelles Activités Périscolaires et Accueils de Loisirs à compter du 01/09/2016 en tenant compte notamment des modifications apportées aux modalités d'inscription et d'annulation aux différents services communaux. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

#### **13 - N°DCM2016/25 Tarification des services scolaires**

- FIXE les tarifs des services scolaires et APPLIQUE le nouveau calcul du quotient familial à compter du 01/09/2016 en prenant en compte les revenus de l'année d'imposition N-1. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

#### **14 - N°DCM2016/26 Opération permis piéton : Inscription au programme d'actions de sécurité routière communal. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de la Préfecture de l'Essonne au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (P.D.A.S.R.)**

- INSCRIT l'opération « Permis piéton » dans le programme d'actions de sécurité routière communal et AUTORISE M.Le Maire à solliciter la subvention pour la mise en place de l'opération « Permis piéton » au taux maximum auprès du Conseil Départemental de l'Essonne et de la Préfecture de l'Essonne. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

#### **15 - N°DCM2016/27 Règlement intérieur : Séjour de l'Accueil de Loisirs été 2016**

- APPROUVE le règlement intérieur relatif notamment aux modalités d'inscriptions, aux conditions de paiement et d'annulation du séjour et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Adopté par 21 voix pour et 1 contre (Mme MARTINS-MELO) par un scrutin public.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 16 - N°DCM2016/28 Mise à disposition d'espaces dans l'enceinte du parc du château

- FIXE les redevances, pour les habitants et les associations bruyéroises de la façon suivante à compter du 01/04/2016 :

- \* un espace comprenant un préau et une emprise foncière de 180 m<sup>2</sup> pour un montant de 800 € par tranche de 24h,
  - \* l'esplanade devant le château pour un montant de 800 € par tranche de 24h,
- pour ces deux espaces un gardiennage à l'entrée du site sera obligatoire ;
- \* ouverture des abords du château les samedis de 13h à 15h pour des photographies pour un montant de 200 €.
- Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

### 17 - N°DCM2016/29 Indemnités de fonction du maire

- FIXE l'indemnité de fonction du Maire au taux de 40.01% de l'indice brut 1015 au lieu de 43 % ce qui déroge à la loi n° 2015-366 du 31/03/2015. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

## URBANISME

### 18 - N°DCM2016/30 Déclaration préalable : ravalement

- AUTORISE le Maire à déposer une déclaration préalable sur la parcelle AC 355 sise 2 rue des Vignes à Bruyères-le-Châtel pour le ravalement de la mairie et du mur extérieur de l'enceinte et établir tous les documents y afférents. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

### 19 - N°DCM2016/31 Autorisation d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public

- AUTORISE le Maire à déposer une autorisation de travaux sur la parcelle A 688 sise Lieudit Le Parc à Bruyères-le-Châtel pour ouvrir au public les pavillons Dauvillié, Laloyaux et Moullart ainsi que les bâtiments de la Ressourcerie et les Communs et établir tous les documents y afférents. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

### 20 - N°DCM2016/32 ZAC de la Croix de l'Orme : Accord sur le principe de réalisation des équipements et sur leur incorporation dans le patrimoine communal

- DONNE son accord sur le principe de réalisation des équipements et sur leur incorporation dans le patrimoine communal et DONNE un avis favorable sur le dossier de réalisation.

Le dossier peut être consulté tous les jours, aux heures d'ouverture des bureaux, au Service Aménagement de Cœur d'Essonne Agglomération (18 rue de Saint Arnoult 91340 OLLAINVILLE) et à la Mairie de Bruyères-le-Châtel.

Adopté par 19 voix pour et 3 abstentions (M.BERTHENET, Mme GIRARD, M.MONTESINO) par un scrutin public.

### 21 - N°DCM2016/33 Demande de soumission au régime forestier de diverses parcelles communales

- APPROUVE le principe de soumission au régime forestier des parcelles listées ci-dessous :

Parcelles	m <sup>2</sup>	Adresse – Lieudit
A 688	719 545	Le Parc
A 160	176 840	Butte Graffard
<b>TOTAL</b>	<b>896 385</b>	

- AUTORISE le Maire à déposer un dossier et à demander à Monsieur le Préfet la soumission au régime forestier, Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

## QUESTIONS DIVERSES

Des questions diverses sur les points ci-dessous ont été abordées.

### 22 – Décision n° D2015/21

### 23 – Assainissement à Arpenty



Extrait pour affichage, en Mairie,  
Le 25/03/2016  
Le Maire,

**Thierry ROUYER**